

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

3^{ème} séance de l'année 2013

Lundi 15 avril 2013

DÉLIBÉRATION N°2013.04.03/20

Mise en place des commissions
permanentes de travail

L'An Deux Mil Treize, le vendredi 5 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de procéder à l'élection du Bureau Communautaire et de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 avril 2013.

Présents : 36	
M. Jacques <i>BANGOU</i>	Président
M. Eric <i>JALTON</i> (<i>Présent à partir de 09h44</i>)	1 ^{er} Vice-Président
Mme Suzelle <i>SEVILLE</i>	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan <i>RAUZDUEL</i>	3 ^{ème} Vice-Président
M. José <i>GUIOLET</i>	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy <i>CELIGNY</i>	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert <i>MICHELY</i>	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck <i>PETIT</i>	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique <i>BIRAS</i>	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane <i>GUIOUGOU-FIRPION</i>	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine <i>LACASCADE-CLOTILDE</i>	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane <i>GATIBELZA</i>	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick <i>LERUS</i>	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges <i>BREDENT</i>	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy <i>BARBEU</i>	Délégué Communautaire
M. Robert <i>BARBIN</i>	Délégué Communautaire
M. Eric <i>CELINAIN</i>	Délégué Communautaire
M. Georges <i>CIDEME</i>	Délégué Communautaire
M. Audry <i>CORNANO</i>	Délégué Communautaire
Mme Laisely <i>EDOM PARAT</i>	Déléguée Communautaire
Mme Marie- Hélène <i>JACOBY KOALY</i>	Déléguée Communautaire
Mme Annie <i>LOUIS- MARIE</i>	Déléguée Communautaire
M. Maurice <i>LORQUIN</i>	Délégué Communautaire
Mme Alexandrine <i>MOUEZA</i>	Déléguée Communautaire
Mme Renée Georges <i>NABAJOTH DELOUMEAUX</i>	Déléguée Communautaire
M. Serge <i>NIRELEP</i>	Délégué Communautaire
M. Lambert <i>NOMEL</i>	Délégué Communautaire
Mme Nathalie <i>PELMONT</i>	Déléguée Communautaire
M. Michel <i>RINCON</i>	Délégué Communautaire
Mme Betty <i>SALBOT</i>	Déléguée Communautaire
M. Patrick <i>SELLIN</i>	Délégué Communautaire
Mme Nadiyah <i>SURVILLE PERAFIDE</i>	Déléguée Communautaire
Mme Nadège <i>THEOPHILE</i>	Déléguée Communautaire
Mme Francesca <i>VELAYOUDOM FAITHFUL</i>	Déléguée Communautaire
Mme Eliane <i>VESPASIEN-CLOTILDE</i>	Déléguée Communautaire
Mme Kitty <i>WALPO</i>	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1

M. Max *CELIGNY*
(Pouvoir à M. Franck *PETIT*)

Excusé non représenté : 3

M. Ary *CHALUS*
M. Gérard *DESTOUCHES*
Mme Juliana *FENGAROL*

ABSENT : 0



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques BANGOU, Président, déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Nadège THEOPHILE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions des articles L5216-5, L.2121-22 et L.5211-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2013.04.02/01 du Conseil Communautaire du 5 avril 2013 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU les délibérations n°2013.04.02/02 à n°2013.04.02/14 du Conseil Communautaire du 5 avril 2013 portant élection des treize vice-présidents de Cap Excellence ;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant le rapport du Président,

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale par l'article L5211-1 du même Code, le Conseil Communautaire « *peut former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* ».

Les commissions communautaires ont pour rôle d'étudier en amont les affaires qui seront soumises au vote du Conseil Communautaire, de préparer des rapports relatifs aux projets de délibérations et de formuler un avis sur les projets de délibération intéressant leurs secteurs d'activités. Elles ne peuvent en aucun cas adopter des délibérations dotées d'une valeur juridique, ni engager la communauté d'Agglomération. Leur travail est transmis au Bureau communautaire qui décide de la suite à donner aux dossiers.

En application de l'alinéa 1 de l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'agglomération Cap Excellence se doit d'assumer l'ensemble de ses compétences telles qu'elles sont précisées par les articles 5 et 6 des statuts tels qu'approuvés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification desdits statuts.

Pour rappel, il s'agit des compétences obligatoires et optionnelles suivantes :

ARTICLE 5 : COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

En application de l'alinéa 1 de l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'agglomération exercera de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1. En matière de développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; action de développement économique d'intérêt communautaire.

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

3. En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4. En matière de politique de la ville dans la communauté

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

ARTICLE 6 : COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La Communauté d'agglomération exerce au lieu et place des communes les compétences optionnelles évoquées ci-après :

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
2. Assainissement ;
3. Eau ;
4. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Dans cette phase de montée en puissance de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, il est donc proposé l'installation de douze (12) commissions de travail qui recouvrent notamment le périmètre des huit (8) compétences prévues par les statuts et rappelées ci-dessus.

Les commissions proposées :

1. Commission *Aménagement du territoire* (Rénovation urbaine – Voiries – Agenda 21 – Travaux – Planification)
2. Commission *Développement économique* (Appui aux entreprises – Création d'activités – Création et gestion de zones d'activités)
3. Commission *Politique de la Ville* (Lien social - Citoyenneté – Insertion /Emploi - Prévention de la délinquance)
4. Commission *Politique de la Ville* (Santé et Ville)
5. Commission *Sports*
6. Commission *Culture*
7. Commission *Politique sociale de l'Habitat*
8. Commission *Transports* (Transport scolaire – Politique sociale du transport – Projet tramway)
9. Commission *Eau*
10. Commission *Assainissement*
11. Commission *Finances* (Fiscalité – Budget)
12. Commission *Transferts de compétences* (Environnement et cadre de vie – Grands travaux dans les écoles)

Chaque commission sera présidée par un Vice-Président ou un(e) délégué(e) communautaire et composée de neuf (9) à douze (12) membres, excepté le Président de Cap Excellence, qui est membre de droit desdites commissions.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De créer les douze (12) commissions permanentes telles que dénommées ci-dessus.

ARTICLE 2 – Excepté le Président de Cap Excellence, qui est membre de droit desdites commissions, de désigner comme suit les membres de chacune d'entre elles :

Commission Politique Aménagement du Territoire
(Rénovation urbaine – Voiries – Agenda 21 – Travaux – Planification)

Nombre de membres : 9

Membres
M. Rosan RAUZDUEL
M. Georges BREDENT
M. Eric CELINAIN
M. Gérard DESTOUCHES
M. Eric JALTON
Mme Nathalie PELMONT
M. Michel RINCON
M. Patrick SELLIN
Mme Suzelle SEVILLE

Commission Développement économique

Nombre de membres : 9

Membres
M. José GUIOLET
M. Dominique BIRAS
Mme Laisely EDOM-PARAT
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTIDE
M. Serge NIRELEP
Mme Betty SALBOT
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THEOPHILE
Mme Ketty WALPO

Commission Politique de la Ville

(Lien social - Citoyenneté – Insertion / Emploi - Prévention de la délinquance)

Nombre de membres : 9

Membres
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION
M. Gérard DESTOUCHES
Mme Juliana FENGAROL
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
M. Patrick LERUS
Mme Nadège THEOPHILE
Mme Francesca VELAYOUDON-FAITHFUL
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE
Mme Ketty WALPO

Commission Politique de la Ville

(Santé et Ville)

Nombre de membres : 9

Membres
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
Mme Juliana FENGAROL
Mme Josiane GATIBELZA
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION
Mme Annie LOUIS-MARIE
Mme Alexandrine MOUEZA
Mme Renée-Georges NABAJOTH-DELOUMEAUX
Mme Betty SALBOT
Mme Nadiah PERAFIDE -SURVILLE

Commission Sports

Nombre de membres : 9

Membres
M. Patrick LERUS
M. Guy BARBEU
M. Robert BARBIN
M. Georges BREDEMENT
M. Max CELIGNY
M. Eric CELINAIN
M. Gérard DESTOUCHES
M. José GUIOLET
Mme Nadiadh SURVILLE-PERAFIDE

Commission Culture

Nombre de membres : 10

Membres
M. Georges BREDEMENT
M. Max CELIGNY
Mme Marie-Hélène JACOBY-KOALY
M. Patrick LERUS
Mme Alexandrine MOUEZA
M. Michel RINCON
Mme Suzelle SEVILLE
Mme Nadège THEOPHILE
Mme Francesca VELAYOUDOM-FAITHFUL
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE

Commission Politique sociale de l'Habitat

Nombre de membres : 12

Membres
Mme Suzelle SEVILLE
M. Eric <i>CELINAIN</i>
M. Audry <i>CORNANO</i>
M. José <i>GUIOLET</i>
Mme Eliane <i>GUIOUGOU-FIRPION</i>
M. Maurice <i>LORQUIN</i>
M. Fabert <i>MICHELY</i>
Mme Renée-Georges <i>NABAJOTH-DELOUMEAUX</i>
M. Lambert <i>NOMEL</i>
Mme Nathalie <i>PELMONT</i>
Mme Eliane <i>VESPASIEN-CLOTILDE</i>
Mme Ketty <i>WALPO</i>

Commission Transports

(Transport scolaire – Politique sociale du transport – Projet tramway)

Nombre de membres : 10

Membres
M. Dominique BIRAS
M. Audry <i>CORNANO</i>
Mme Maguy <i>CELIGNY</i>
M. Gérard <i>DESTOUCHES</i>
Mme Josiane <i>GATIBELZA</i>
Mme Alexandrine <i>MOUEZA</i>
M. Serge <i>NIRELEP</i>
M. Lambert <i>NOMEL</i>
M. Rosan <i>RAUZDUEL</i>
M. Michel <i>RINCON</i>

Commission Eau

Nombre de membres : 10

Membres
Mme Maguy <i>CELIGNY</i>
M. Robert <i>BARBIN</i>
Mme Juliana <i>FENGAROL</i>
Mme Josiane <i>GATIBELZA</i>
M. Maurice <i>LORQUIN</i>
M. Fabert <i>MICHELY</i>
M. Serge <i>NIRELEP</i>
Mme Nadiadh <i>SURVILLE-PERAFIDE</i>
Mme Nadège <i>THEOPHILE</i>
Mme Ketty <i>WALPO</i>

Commission Assainissement

Nombre de membres : 10

Membres
Mme Josiane <i>GATIBELZA</i>
M. Guy <i>BARBEU</i>
Mme Maguy <i>CELIGNY</i>
Mme Juliana <i>FENGAROL</i>
Mme Annie <i>LOUIS-MARIE</i>
M. Fabert <i>MICHELY</i>
M. Serge <i>NIRELEP</i>
M. Lambert <i>NOMEL</i>
M. Franck <i>PETIT</i>
M. Rosan <i>RAUZDUEL</i>

Commission Finances

(Fiscalité – Budget)

Nombre de membres : 10

Membres
Mme Laisely EDOM-PARAT
M. Dominique BIRAS
M. Georges CIDEME
M. José GUIOLET
Mme Marie-Hélène JACOBY-KOALY
M. Maurice LORQUIN
Mme Annie LOUIS-MARIE
Mme Suzelle SEVILLE
Mme Francesca VELAYOUDOM-FAITHFUL
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE

Commission Transferts de compétences

(Environnement et cadre de vie – Grands travaux dans les écoles)

Nombre de membres : 9

Membres
M. Franck PETIT
M. Guy BARBEU
M. Max CELIGNY
M. Georges CIDEME
M. José GUIOLET
M. Eric JALTON
M. Serge NIRELEP
Mme Betty SALBOT
Mme Francesca VELAYOUDOM-FAITHFUL

ARTICLE 3 – D’abroger les délibérations suivantes votées par le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 30 mars 2009 :

- N°09.03.02/10 portant mise en place de la commission « *aménagement du territoire* » ;
- N°09.03.02/11 portant mise en place de la commission « *développement économique* » ;
- N°09.03.02/12 portant mise en place de la commission « *politique de la ville* » ;
- N°09.03.02/13 portant mise en place de la commission « *sports et culture* » ;
- N°09.03.02/14 portant mise en place de la commission « *politique de l’habitat* » ;
- N°09.03.02/15 portant mise en place de la commission « *transports et voiries* »

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l’exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l’Arrondissement de Pointe-A- Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, aux membres des commissions, ainsi qu’à Monsieur le Trésorier d’Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 24 AVR. 2013

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 25 AVR. 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14 MAI 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 16 MAI 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 14 MAI 2013
- Délibération transmise aux membres des commissions, le 03 MAI 2013
- Délibération transmise à la Trésorerie d’Abymes/Gosier, le 16 MAI 2013

